

Une association pour défendre l'Etat de droit

Trois questions à Jean-Louis Chaton

— Pourriez-vous nous présenter le CARED ?

— Le CARED est une association réunissant des Français de sensibilités politiques et culturelles diverses, très soucieux de l'avenir de leurs enfants, ayant pour objectif de favoriser, développer et promouvoir toutes actions susceptibles de favoriser le respect de l'Etat de droit dans le cadre de la défense et de la promotion des valeurs qui font la France.

— Etes vous affiliés à un parti politique ?

— Réunissant des Français de

sensibilités politiques et culturelles diverses, nous ne sommes affiliés à aucun parti politique.

— Quels sont vos modes d'action ?

— Nous œuvrons pour que les Français ne puissent plus être menacés, injuriés, discriminés dans leur propre pays sans que les autorités réagissent.

Nous intervenons auprès des politiques, des médias et des candidats aux élections. Nous sensibilisons aux très graves dangers, pour l'avenir de notre France, constitués par l'islamisation et le changement de peuple,

en organisant des conférences reprises dans la presse. Nous avons invité à cet effet, notamment : deux députés aubois : MM. Dhucq et Menuel, M. Xavier Lemoine, maire de Montfermeil « deux fois », MM. Del Valle, Antony, Gourevitch, Le Gallou, Camus, Ménard, le pasteur Saïd, musulman converti au protestantisme, le Pr Sami A. Al-deeb Abu-Sahlieh. Dans ce cadre, le mercredi 21 mai à 18 h 30, nous recevrons M. Jean-Pierre Anglade, historien naval, conférencier débordant d'humour. Très érudit, il nous entretiendra de l'esclavage, notamment islamique, dont furent victimes des

millions de Noirs, de Blancs et de chrétiens, depuis la création de l'islam, esclavage qui continue de sévir de nos jours, par exemple avec les islamistes de Boko Haram.

Propos recueillis

par Catherine Robinson

● Comité d'action pour le respect de l'Etat de Droit : c/o : J.L Chaton, 164 rue de Lépine : 10 120 Saint-Germain. Tél : 03 25 75 68 74. c.ared@yahoo.fr



Charte du CARED

Le respect de l'Etat de droit exige que ne soient plus tolérés :

1. les outrages à notre drapeau national, symbole de la patrie française :

— Qu'un drapeau français puisse être remplacé par un drapeau d'une autre nationalité, sous les yeux de la police impassible, comme cela s'est produit notamment à Toulouse le 18 novembre 2009 à la suite du match Egypte-Algérie ;

— Que le même jour, des drapeaux français soient brûlés dans le département du Rhône.

2. les zones de non-droit

3. la régularisation des clandestins

4. que la violation de la loi soit source de droit

5. l'incitation et les encouragements à l'immigration clandestine avec :

— L'attribution d'importants droits sociaux aux clandestins, très efficace pompe aspirante.

— Le subventionnement par l'Etat et les collectivités publiques des organismes qui aident les clandestins.

6. l'absence d'application du principe de précaution en matière d'immigration et d'islamisation

7. l'islamisation de la France et les mesures favorisant le communautarisme et la charia, notamment dans les écoles, les entreprises, les piscines...

8. le financement de l'islam, par les consommateurs, à leur insu : une quantité de quatre-vingts pour cent de viande ovine française est halal et grevée d'une taxe au profit du culte musulman.

9. le financement par des collectivités publiques de la construction de mosquées.

10. la profanation de lieux de culte et de mémoire.

11. le racisme anti-Blanc, particulièrement haineux, qui sévit impunément, notamment :

— chez les rappers ;

— à la télévision nationale avec le porte-parole des indigènes de la République qui traite les Blancs de « sous-chiens qu'il faut rééduquer ».

12. le changement de peuple et de civilisation.

D'une façon générale, il est inadmissible que les Français puissent être menacés, injuriés, discriminés dans leur propre pays sans que les autorités réagissent.

www.comiterespectetadroit.fr

Ligue nationaliste

La Ligue nationaliste aux portes de la Mayenne (53). Samedi 24 mai. Réunion sous l'égide de Guy Guerrin :

« Un des enjeux majeurs du scrutin de ce 25 mai :

l'émergence de supra puissances mondiales dans le domaine économique. ».

Contact : tél. 02 31 79 62 04.

● Vous cherchez *Présent* ? Allez sur www.trouverlapresse.com

● Vous voulez trouver *Présent* près de chez vous, et de façon régulière ? Indiquez-nous votre kiosque ou votre maison de la presse, le journal y sera disponible dans un court délai (abonnements@present.fr — ou 01 42 97 51 30).

Nos abonnements

- Abonnement découverte : 2 mois pour 35 € (par prélèvement : 17,50 € par mois).
- Abonnement jeunes lecteurs 15-22 ans : 6 mois pour 49 € (par prélèvement : 8 € par mois).
- Abonnement jeune adulte 23-33 ans : 6 mois pour 99 € (par prélèvement : 16,50 € par mois).
- Tarif normal : à partir de 34 ans : 12 mois pour 299 € (par prélèvement : 25 € par mois).
- Plus de 50 ans : 24 mois pour 580 € (par prélèvement 25 € par mois).
- Abonnement transmission : 2 ans pour 1 200 € (par prélèvement 50 € par mois). Trois livres au choix écrits par l'un de nos rédacteurs seront offerts. Ainsi qu'un dessin original de Chard.

PRESENT

5, rue d'Amboise - 75002 Paris

Phone : 01.42.97.51.30

Fax : 01.42.61.97.79

Directeur (1981-2013) : Jean Madiran (†). SARL PRÉSENT pour 99 ans au capital de 135.555 euros, sise 5 rue d'Amboise, 75002 Paris. Gérant : Zita de Lussy. Imprimerie RPN - 93190 Livry-Gargan. Dépôt légal : 2e trimestre 2014. CPPAP : 0518 C 83178 - ISSN : 07.50.32.53. Directeur de la publication : Zita de Lussy. Rédacteur en chef : Samuel Martin. Directeur du jour : Alain Sanders.